



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)
sur le dossier de Centrale Agrivoltaïque des Peupliers à
Saulx-lès-Champlon et Saint-Hilaire-en-Woëvre (55)**

n° portail pétitionnaire : n° 006893/AP

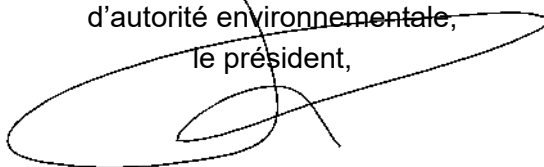
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de Centrale Agrivoltaïque des Peupliers à Saulx-lès-Champlon et Saint-Hilaire-en-Woëvre (55), reçu le 9 octobre 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement,

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 10 décembre 2025

Pour la Mission régionale
d'autorité environnementale,
le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a vertical line.

Jérôme GIURICI